Commission des Terrains

REUNION DU 04/02/24 – PV N°4

Président : M. Gérard ANCEL
Secrétaire : M. Jean-Claude RICHARD
Membres : MM. Didier CHOBEAUX, Jean-Luc GARCIA, Jean-Luc CAPDEVIELLE, Régis SANCHEZ, Mme Maryse WATTELLIER

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

ECLAIRAGE

- Eclairage stade Gilbert BRUTUS à PERPIGNAN
  - Classé E5 jusqu'au 04/12/2025

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Stade GERMANOR 3 à CABESTANY
  - Classé T6 jusqu'au15/01/2034
- Stade GERMANOR 4 à CABESTANY
  - Classé A 8 jusqu'au 15/01/2034
- Stade ALOES 1 à St ESTEVE
  - Classé T3 provisoirement jusqu'au 28/03/2024
- Stade ALOES 3 à St ESTEVE
  - Classé T7 jusqu'au 15/01/2034
- Stade Jules SBROGLIA à PERPIGNAN
  - Classé T4 synthétique provisoirement : transmis CFTIS

COURRIERS RECUS DE LA CRTIS :

- Stade André SANAC à Villeneuve-de-la-Raho : pièces manquantes pour compléter le dossier.
- Stade Jean GALLIA à ILLE sur TET : pièces manquantes pour compléter le dossier.

DOSSIERS INCOMPLETS - TERRAINS RETIRÉS DU CLASSEMENT

- Stade Germanor 2 à CABESTANY (terrain de Rugby)
- Stade Parc des Sports 2 à PERPIGNAN (terrain foot americain)
- Stade Busquet SITJA à ELNE éclairage (travaux à effectuer pour mise en conformité)

COURRIERS REÇUS DES MAIRIES

▪ Mairie de St LAURENT-de-la-SALANQUE
Terrain Jep MASO 2 / terrain détruit fin de saison 2024

▪ Mairie de CORNEILLA-de-la-RIVIERE
Stade Jules LARRERE : demande retrait du classement

▪ CLUB du FC BECE VALLEE DE L'AGLY
Stade Averos à ESTAGEL / pas de travaux d'éclairage prévus par la Mairie

▪ Mairie de TOULOUGES stade municipal
Concernant l'éclairage des sanitaires du vestiaire arbitre
L'éclairage vestiaire du club recevant

▪ Mairie de POLLESTRES stade BAILLS
Concernant la sécurité des buts de foot à 8

▪ Mairie de LATOUR bas ELNE
Concernant le vestiaire arbitre

▪ Mairie de THUIR
Concernant les travaux du vestiaire arbitre

▪ Mairie de CORNEILLA-de-la-RIVIERE
Concernant le retrait du classement du stade

RELANCES POUR DOCUMENTS MANQUANTS

- RIVESALTES
- CABESTANY
- PERPIGNAN
- SALEILLES
- LE BOULOU

COMPTE RENDU DES VISITES EFFECTUEES

CONTROLES ECLAIRAGES

Stade de RIVESALTES le 22/01/2024

Stade G. GODIAL à St CYPRIEN le 22/01/2024

Stade Municipal de LATOUR BAS ELNE le 29/01/2024

Stade Jo MASO 1 au SOLER le 29/01/2024

PARC des SPORT 1- 2 - 4 à PERPIGNAN le 05/02/24

Stade Armel COSTA 1 à PEZILLA-de-la-RIVIERE le 05/02/2024

Stade T. CAYUELA à PRADES le12/02/2024 à reprogrammer

Stade JEP MASO 2 à ST LAURENT le 19/02/2024 Terrain détruit fin 2024

Stade J. RAYNAL à VILLELONGUE-de-la-SALANQUE le 12/02/2024

Stade Raymond MALET à BANYULS DELS ASPRES le 19/02/2024

CONTROLES ECLAIRAGES A EFFECTUER

Stade R. HERNANDEZ à ALENYA
Le 25/03/2024 à 18H30 pour le terrain et 20h00 pour l'éclairage
M. SANCHEZ – Mme WATTELLIER

Stade Municipal de CLAIRA
Le 08/04/2024 à 20h00
MM. CAPDEVIELLE – RICHARD

Stade T.CAYUELA et MARTINEZ à PRADES
Le18/03/2024 à 19 h30
MM.GARCIA – RICHARD

EN ATTENTE :
Stade R. GODIAL à ST CYPRIEN (fin de travaux)
Stade des ALBERES 2 au BOULOU (panne projecteurs)

COMPTE RENDU REUNION CRTIS A LA LIGUE DU 24/02/2024

En présence du président de la ligue
Du président de la CFTIS M. Michel RAVIART
Des présidents des CDTIS des districts de la ligue

Ouverture de la séance par M. SALDANA de la CRTIS

- Présentation des nouveaux tableaux de bords :
- Accès à STADIUM
- Présentation des fiches outils
- Pour les CDTIS contrôle des terrains de T4 à T7 des éclairages de E3 à E7
- Pour les éclairages E : entrainement pas de contrôle sauf si travaux

- Les dossiers ne doivent être envoyés que lorsqu'ils sont complets
- Pour le rapport des terrains utilisation du rapport CRTIS (joindre photos)
- Quand la 1° page du contrôle est signée par la Mairie lors du premier contrôle pas besoin de signature pour les contrôles suivants.
- Un tableau des contrôles à effectuer sera envoyé aux CDTIS par la CRTIS tous les mois
- Etalonnage des luxmètres tous les 2 ans (voir avec la CRTIS pour envoi groupé et tarif)
- Utilisation possible d'une tablette connectée pour contrôles des éclairages (calcul sur place des coefficients et signature électronique)
- Pas besoin d'AOP pour les terrains classés T6 non clôturés
- Création d'un référent terrain et éclairage
  Tel : 0608552705
  Mail : referenteclairage@footoccitanie.fr
- Séminaire à CLAIREFONTAINE pour les présidents de CRTIS au mois d'Avril 2024
- TOUS LES NOUVEAUX DOCUMENTS NOUS SERONT ENVOYES PAR LA CRTIS

Le PRESIDENT
M. ANCEL GERARD

Le SECRETAIRE
M. RICHARD Jean-Claude